UN VOL MYSTÉRIEUX A LEFOREST

La brigade mobile s'est rendue sur les lieux, mais l'enquête commencée n'a pas donné de résultat

On a parlé de la « mystérieuse » disparition de 8.900 francs appartenant au Polonais Debski Joseph, habitant la 38 de la Cité du Planty à **Leforest**, mais on croit en connaître la voleuse qui serait une voisine de l'étranger ; mais quant à faire avouer celle-ci, c'est une toute autre affaire.

ENTRE POLONAIS

Voici l'histoire de ce vol. Tandis que Debski était, exceptionnellement, le jeudi 22 décembre après-midi au travail et que son épouse s'était rendue comme chaque jour à **La Madeleine-lez-Lille**, « un inconnu » a pénétré dans l'habitation du ménage polonais et lui a soustrait la somme de 8.900 fr., montant des économies du mineur.

Celui-ci, dès le vendredi matin, se rendait à la gendarmerie du lieu déposer une plainte entre les mains du gendarme Parent, faisant fonctions de chef de brigade.

Les gendarmes Parent, Giacon et Lecogné se rendirent sans plus tarder dans la cité du Planty, composée d'une centaine d'habitations entourées de jardins, habitées, en majorité par des ménages polonais travaillant, les hommes, aux mines de l'Escarpelle, les jeunes filles dans une filature de La Madeleine-lez-Lille.

Tout le monde se connaît dans la Cité; tout le monde familiarise. On va chez l'un ; on va chez l'autre ; ensemble, en cette semaine de fête, on passe l'après-midi et la soirée à lever son verre en l'honneur des absents, de ceux restés là-bas en Pologne et vers qui vont les pensées. On ne se gêne pas, entre compatriotes, pour pénétrer dans l'habitation voisine, tandis que le locataire est absent ; les clefs sont, d'ailleurs, communes à toutes les portes de la Cité...

Bref, le jeudi après-midi, une réunion de « voisines » avait lieu chez Suzanne Wroniskoski, 19 ans, demeurant n. 77 de la Cité du Planty.

UNE APRÈS-MIDI MOUVEMENTEE

A 17 h., perait-il, les « invitées » quittaient leur hôtesse et rentraient chez elles. Suzanne Wroniskoski, jeune et jolie Polonaise, partait à son tour chez des amis, au 80 de la Cité et, aux dires de ceux-ci, restait chez eux jusqu'à 23 h. environ.

Or, durant cette après-midi là, le vol en question se commettait chez les Deleki, frère et belle-sœur de Suzanne Wroniekoski et tout prouvait que c'était un habitué des lieux qui était entré dans la demeure pendant l'absence des locataires.

Suzanne Wroniskoski qui, après interrogatoire serré des gendarmes de Leforeet éprouva le besoin de boire un bol « d'alcool à brûler » et se trouve de ce fait, assez sérieuse. Et malade, a prétendu être restée chez elle durant toute l'après-midi.

Ses amis du n° 80 affirment — sur la foi du serment bien entendu — qu'elle était au contraire — chez eux à 23 h. — heure où le mari rentrant du travail l'appelait en.... sifflant !

D'autres, amis, encore des Polonais, ont prétendu hier devant MM. Parent et Giacon, gendarmes, ainsi que devant MM. Béguet, Commissaire et Leroux, Inspecteur de la brigade de Police Mobile, qu'ils avaient « le soir à 22 heures exactement, aperçu Suzanne, coiffée d'un châle, sortir de chez elle et s'en aller au long du Coron en rasant les clôtures... ».

QUI FAUT-IL CROIRE ?

Les questions restent posées et le resteront peut-être longtemps encore. Ajoutons que Suzanne Wroniskoski est alitée et qu'au cours de l'interrogatoire que lui faisait subir hier MM. Béguet et Leroux, Commissaire et Inspecteur de la brigade mobile, elle tomba constamment dans des crises nerveuses...

Longuement, patiemment, les policiers, reprenant l'enquête intelligemment menée par les gendarmes de Leforest, essayèrent d'obtenir des explications de Suzanne Wroniskoski, qui eur une innocente nommée Hélène, portait une monstrueuse accusation.

Les efforts des policiers restèrent sans résultat.

LA SEXAGÉNAIRE DISPARUE DE MONTIGNY-EN-GOHELLE A ÉTÉ RETROUVÉE NOYÉE

Le 6 décembre dernier nous avons signalé l'inquiétante disparition d'une sexagénaire Mme Dupriez, née Deligne Palmyre, demeurant à Montigny-en-Gohelle, cité Chopin, chez un de ses fils. Depuis cette date, et, malgré les recherches effectuées, aucune trace n'avait été relevée. Cette disparition inquiétait grandement la famille, car celle-ci n'ignorait pas que Mme Dupriez-Deligne présentait depuis un certain temps des signes de neurasthénie.

Ce pressentiment funeste vient d'être confirmé, car en effet, après avoir séjourné dans l'eau pendant un mois, le corps de la disparue a été découvert et repêché au lac de Montigny-en-Gohelle mardi, dans la matinée.

Il a été amené à la morgue aux fins de constatations où la famille est venue le reconnaître. Le corps ne porte aucune trace suspecte. Il apparaît donc que Mme Dupriez a mis fin à ses jours dans une crise de neurasthénie.

Le docteur Roux a constaté le décès et délivré le permis d'inhumer. La gendarmerie de Billy-Montigny a ouvert une enquête.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGÈNE DU NORD

Le Conseil départemental d'hygiène du Nord s'est réuni hier, sous la présidence de M. le Dr F. Combemale, vice-président. 17 membres étaient présents à la séance.

Le Conseil a examiné les affaires suivantes :

Fabrique de plaques d'accumulateurs et d'accumulateurs, à **Lille**, rue Barthélémy-Delespaul, 113, et 113 bis. (Rapporteur : M. Boulin).

Exploitation d'une source minérale dite « Vauban » à **St-Amand-les-Eaux** ; Atelier de galvanisation de ferrures à chaud avec décapage à l'acide et sablage, à **Lesquin** ; Atelier de teinture et de dégraissage à **Condé**. (Rapporteur : M. Rolants).

Réservoir souterrain d'essence de 25.000 litres et garage pour 23 camions-automobiles, à **Lille**, rue de La Bassée, 212. (Rapporteur : M. le colonel Randoux).

Extension du réseau d'égouts, à **Pérenchies** ; Construction d'aqueducs dans la partie du Bourg, à **Houplines**. (Rapporteur : M. Héduy).

Construction du collecteur de Fives-St-Maurice jusqu'au collecteur Est, à **Lille**. (Rapporteur : M. Genet).

Usine de construction mécaniques et atelier de forgeage avec marteau-pilon à **Escautpont**. (Rapporteur : M. Gervois).

Tueries particulières à **La Gorgue** et **Renescure**. (Rapporteur : M. Riez)

Communication au Conseil d'une lettre de M. le Préfet transmettant envoi d'une liste des laboratoires fonctionnant en liaison avec le centre de recherches sur la fièvre ondulante de Montpellier.

La prochaine réunion du Conseil départemental d'Hygiène est fixée au mercredi 18 janvier.

LES DÉTOURNEMENTS D'UN COMMIS DE PERCEPTION A SAINT-AMAND

Extradé de Belgique où il avait été arrêté à Tournai, l'ex-commis de perception Marius Follart a été écroué à la prison de Valenciennes

Dans notre édition du 21 novembre nous avons relaté longuement les détournements commis à la perception de **St-Amand** par le sieur Marius Follart, âgé de 33 ans, originaire de **Trith-Saint-Léger**.

Les détournements

Cet individu, marié, sans enfants, gagnait 1.265 francs par mois, comme commis de perception chez M. Lefebvre, percepteur, à Saint-Amand.

Client assidu des cafés, il avait le geste large pour offrir et payer à boire et « pour faire le malin », Follart commit de nombreux détournements.

Le premier remonte à mars 1931. A cette date, une dame de 73 ans, qui désirait négocier 10.000 francs de titres de rente fut invitée par Follart à lui remettre les valeurs. Il promit de faire l'opération dans les meilleures conditions et la brave femme attendit un an avant de revoir le commis de perception ; on apprit par la suite que les valeurs avaient été négociées en banque le 24 mars de la même année.

Follart, pour augmenter ses revenus, s'était mis à faire le démarcheur, travail facile grâce aux relations qu'il avait en tant que fonctionnaire des finances, facile en raison du crédit qu'il inspirait de par sa profession. Ce travail fut loin de plaire au percepteur, M. Lefebvre, qui avait déjà eu l'écho de bruits fâcheux sur le compte de son employé. Après lui avoir fait des observations sans succès, il prenait la décision, il y a une quinzaine de jours de demander à l'administration de prononcer une mesure disciplinaire à l'égard de Follart.

C'est à ce moment que se précipitèrent les affaires.

Marius FOLLART

Le 9 novembre, M. Boudaille, comptable, qui avait remis 600 francs, à Marius Follart pour le règlement de ses contributions, ayant appris que la somme avait été détournée de l'emploi assigné, vint en demander le remboursement chez Follart.

Follart le remboursa dans un laps de temps de l'Eglise, mais ce jour-là, se sentant découvert, n'osant pas affronter les reproches de sa famille, il disparut de Saint-Amand.

C'est alors qu'on apprit qu'un membre de la famille Delzenne lui avait confié 34.500 fr. de titres de rentes, destinés à être convertis, et qu'il ne retrouvait plus trace de ses valeurs. Que M. Morival, électricien, demeurant rue de Valenciennes, avait remis, pour que soient payées ses contributions, un chèque de 700 francs, à Follart et que celui-ci n'avait pas fait le règlement promis.

L'enquête révéla que le chèque avait été établi au nom de Follart et non à celui du percepteur et que le commis en avait touché le montant.

Elle révéla que M. Delzenne avait remis ses titres à Follart dans le couloir d'un café, sans témoin, sans exiger de reçu. Qu'un des titres, d'une valeur de 5.000 fr., avait été échangé dans une banque et que Follart avait demandé sur cette valeur une garantie de 3.000 francs.

Que c'est vraisemblablement aussi un de ces titres qui a été vendu à M. Lefebvre-Juvénal, de Rosult, pour une somme de 3.000 francs.

Arrêté à Tournai

Follart qui avait pris la fuite, fut arrêté deux jours après à **Tournai**.

Le Parquet de Valenciennes fit les démarches nécessaires en vue de son extradition et Follart a été remis à la frontière aux gendarmes français et conduit à la Maison d'Arrêt de Valenciennes où il sera incessamment interrogé. La famille a déjà remboursé une grosse partie des détournements ; ceux-ci, néanmoins atteindraient 50.000 francs.

L'ex-commis de perception a choisi Me Foucart, comme défenseur.

LE PILLAGE DES TRAINS DOUAI-CALAIS

Les objets dérobés par Donneger ont été restitués à la Cie du Nord

Sur délégation de M. Dullilleul, juge d'instruction du Parquet de Béthune, il fut procédé, hier, au commissariat de police de cette ville, à l'inventaire des marchandises qui furent découvertes au domicile du conducteur de train, Samuel Donneger, demeurant à la Cité des Cheminots, à **Béthune**, marchandises qu'il avait, ainsi que nous l'avons signalé, dérobées dans les trains de marchandises de Douai à Calais, qu'il mettait au pillage.

Donneger, qui fut surpris en flagrant délit de vol avec deux autres conducteurs, les nommés Olivier, demeurant à **Verquin**, et Pruvost, demeurant à **Saint-Omer**, fut extrait, hier matin, de sa cellule et amené au commissariat pour assister au dénombrement des objets dérobés par lui.

Cet inventaire fut fait par les soins de M. Marouzé, commissaire de police, et en presence de M. Huret, inspecieur de la Compagnie de Chemins de fer du Nord, à Douai.

Les objets volés par Donneger ont été restitués à la Compagnie.

Signalons que parmi les objets volés se trouvait une magnifique perforeuse, pesant près de 50 kilos.

Pour la sortir et la transporter chez lui, Donneger dut démonter la machine pièce par pièce.

Il faut donc supposer que le conducteur-détrousseur avait ménagé une cacheite dans les locaux mêmes de la Compagnie. Il est vrai que Donneger occupait un poste de confiance.

Dès que l'inventaire fut fait et que le constat fut dressé, Donneger fut reconduit à la prison.

Prochainement, une opération semblable sera faite au domicile de l'indélicat employé, où de nombreuses caisses d'autres marchandises, provenant de vols également, ont été consignées à la disposition de la justice.

PRÈS D'ANVERS deux jeunes époux dorment depuis samedi soir

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Un jeune ménage Anversois, M. Jucke et sa femme, ont été trouvés endormis profondément dimanche dernier. Malgré tous les efforts, malgré l'intervention médicale, les deux jeunes gens, qui ont été transportés à l'hôpital Saint-Erasme, à Anvers, dorment toujours du même sommeil mystérieux.

M. Jucke est âgé de 30 ans. Il est originaire de Dantzig et est représentant de produits pharmaceutiques. Sa femme est née Ramboux. Elle n'a que 29 ans et appartient à une très honorable famille, qui habitait Deurne.

Les jeunes époux avaient loué le 25 décembre, un appartement dans une maison de la rue aux Pommes, à Borgerhout. Ils vinrent s'y installer samedi et passèrent la journée à installer leur mobilier.

Dans la soirée de samedi, Mme Ramboux, mère de Mme Jucke, vint rendre visite à sa fille et à son gendre. Elle les trouva en parfaite santé et de bonne humeur, quoique leur journée ait été très fatigante. Elle les quitta vers 10 h. du soir. Il était entendu que le lendemain, jour de l'An, le jeune ménage se rendrait à une réunion de famille à Deurne.

Comme les deux invités n'arrivaient pas, le frère de Mme Jucke se rendit à Borgerhout. C'est en vain qu'il frappa à la porte. Personne ne répondit mais il entendit au travers de la porte des ronflements. Il frappa, cria, appela, mais en vain. Il fit alors sauter la serrure.

Dans leur lit, M. et Mme Jucke reposaient tranquillement, dormant toujours à poings fermés. C'est en vain qu'on tenta de les faire sortir de ce sommeil inexplicable. Le docteur lui-même ne put que constater le phénomène et ordonna le transfert des deux dormeurs à l'hôpital Saint-Erasme, où ils se trouvent encore.

L'étrange sommeil

Le Parquet s'occupe de l'affaire. On croit à l'absorption d'un narcotique trop puissant, quoique le mari, étant donné sa profession, devait connaître parfaitement les doses.

Aucun changement ne s'est produit dans l'attitude des dormeurs depuis dimanche. Ils dorment toujours, sauf cependant que la paleur de leur visage trahit leur faiblesse. Ils donnent l'impression de sujets plongés dans un très profond sommeil, après une fatigue assommante. Le mari ne fait pas le moindre mouvement, sa femme, par contre, remue légèrement les bras et les jambes. Des piqûres leur sont faites régulièrement pour soutenir le coeur, qui faiblit un peu, surtout chez M. Jucke. On est parvenu à leur faire absorber quelques gouttes de liquide. Si le réveil ne vient pas rapidement, on envisagera d'autres moyens de les soutenir.

Les deux jeunes gens étaient en excellente santé, dans la force de l'âge. Ils menaient une vie très régulière. Ils étaient très honorablement connus.

LA GRAVE AFFAIRE D'ESCROQUERIES A L'ASSURANCE

Un nouvel escroc, couvreur et charretier à Lille, à ajouter à la liste des inculpés

La grande affaire d'escroquerie dont la publication a fait tant de bruit ces jours derniers n'est pas close, nous l'avions dit. Chaque jour une nouvelle information renforce et grossit le dossier de cette affaire d'envergure

Il s'agit aujourd'hui d'un inculpé, non pas nouveau, mais que nous ne pouvions citer plus tôt pour la bonne marche de l'enquête.

Cet autre escroc est un couvreur, charretier à ses heures et selon les circonstances. C'est ainsi que comme charretier il put « blesser » deux cyclistes qui se trouvent être « Jean Lecocq » qui, en réalité se nomme Gaston Dumont et « Paul Rigaud », dont le véritable nom est Martial Lallemand.

On se souvient de ces noms qui figurèrent dans notre premier article relatif à cette bande noire. Quant à notre charretier-couvreur il se nomme Jules Decherf et habite **Lille**, au numéro 50 de la rue de Lens.

Lors du second accident précité le faux témoin fut Jules Mouton, spécialiste et récidiviste des escroqueries à l'assurance.

LA POLLUTION DES EAUX DE LA LYS ET DE L'AA

LE TRIBUNAL DE SAINT-OMER A MIS CETTE AFFAIRE EN DÉLIBÉRE

Une grande partie de l'audience d'hier, au tribunal correctionnel de Saint-Omer, a été consacrée à l'affaire de la pollution des eaux de la Lys et de l'Aa.

Me Paul Thellier, du barreau de Lille, chargé de soutenir les intérêts des sociétés de pêche qui avaient assigné les industriels en cause s'appliqua à démontrer que les déversements faits par les usines avaient beaucoup nui à la vitalité du poisson et souligna que les industriels qui avaient reçu des avertissements antérieurs et contre lesquels des procès-verbaux avaient été dressés, n'en avaient tenu aucun compte.

M. le substitut Vieillard demanda application de la loi puis on entendit les avocats de la défense dont l'un, Me J. Legrand, demanda au tribunal de déclarer l'action de la partie civile irrécevable et subsidiairement mal fondée. Mes Bigourd et Leblanc plaidèrent ensuite dans le même sens puis l'affaire fut mise en délibéré. Le jugement sera rendu le 8 février.

AVEZ-VOUS - ACHETÉ - notre ALMANACH pour 1933 ? 1.75

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'ACCIDENT MORTEL DE LA PLACE DU TRAVAIL

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le grave accident qui se produisit à proximité de la place du Travail, samedi 31 décembre, vers 21 heures et qui coûta la vie à un voyageur de commerce, M. Gaston Watremez, 50 ans, demeurant 17, rue Paul Demulder, à Roubaix.

Le cadavre fut transporté à l'Hôpital La Fraternité, après examen de M. le docteur Loth, qui attribua la mort à une forte hémorragie provoquée par une plaie à la tempe.

Toutefois, M. le docteur Delahousse, médecin-légiste, fut commis par le Parquet de Lille pour pratiquer l'autopsie du corps de la victime. L'opération eut lieu hier matin au dépôt mortuaire de l'Hôpital et a permis d'établir que M. Watremez avait succombé à une double fracture de la voûte et de la base du crâne, et à un enfoncement de l'orbite.

Le praticien a transmis son rapport à M. le procureur de la République. La date des funérailles de la malheureuse victime n'a pas encore été fixée.

Halle Flipo, ½ kg. Café 7.50, Gruyère 6 f.

UNE BONNE INDÉLICATE

Dimanche, M. Paul Clarisse, 50 ans, filateur, demeurant, 225, rue du Collège, s'apercevait, à 13 heures 15, de la disparition d'une somme de 1.300 francs déposée sur une table de sa chambre à coucher.

Il remit ses recherches au lendemain et lundi, il fouina dans sa demeure et interrogea l'un et l'autre sur cette mystérieuse disparition. S'étant rendu dans la chambre de sa bonne Adélina Iglisias, 23 ans, de nationalité espagnole, il constata que cette dernière avait préparé ses valises et s'apprêtait à quitter les lieux. M. Clarisse visita les bagages et s'aperçut qu'il contenait du linge dont plusieurs pièces appartenaient à son épouse.

M. André, commissaire de permanence fut averti de ces constatations et procéda à l'interrogatoire de la jeune femme. Celle-ci commença d'abord par nier le vol de linge et protesta énergiquement contre les soupçons dont elle était l'objet au sujet du vol des 1.300 francs.

Poussée jusque dans les derniers retranchements, elle avoua les deux vols. En ce qui concerne la somme d'argent, elle déclara l'avoir cachée dans l'armoire à linge de Mme Clarisse. Le magot fut, en effet, retrouvé intact en cet endroit. Après être rentré en possession de son bien, M. Clarisse a retiré sa plainte.

De ce fait, la jeune bonne a été remise en liberté provisoire. D'autre part le dossier de cette affaire a été transmis au Parquet de Lille.

BOCK MEYERBEER ROUBAIX
PUR ORGE

UNE CUISINIÈRE DISPARAIT

Des individus ne manquant pas d'audace, se sont introduits hier après-midi dans le magasin de M. Louis Dewaele, 59 ans, chiffonnier, demeurant, 4, rue du Caire. La porte d'entrée n'étant pas fermée à clé, favorisa beaucoup les chevaliers de la cambriole qui se retirèrent en emportant une cuisinière en fonte.

La victime ne possédant aucun soupçon, a déposé une plainte entre les mains de M. Denelle, commissaire de police du 4e arrondissement. Le service de la sûreté a été chargé d'effectuer des recherches.

CONSOMMATEURS DE BIÈRE
Ne soyez pas ennemis de vos propres intérêts. La Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul a été créée pour vous. Elle est la Brasserie de tout le monde.

LES RATS DE VESTIAIRE

Un ouvrier apprêteur Simon Deboysère 61 ans, domicilié, 119, rue de la Guinguette, occupé à l'usine Richardson, rue de Tourcoing, a été victime du vol de sa montre. Cette dernière qui était placée dans la poche de son gilet pendu au vestaire fut enlevée au cours de la matinée.

M. André, commissaire du 1er arrondissement de police, a été saisi d'une plainte et a ouvert une enquête.

LA GRANDE SEMAINE RECLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE

La semaine de réclame des commerçants du Centre s'ouvrira samedi 7 janvier pour se poursuivre durant une huitaine.

Depuis quelques jours, chaque commerçant fouille dans ses rayons, fait son inventaire et trouve certainement quelque article qui « boude » ou dont le stock est trop important. Voilà la bonne aubaine dont le client profitera sûrement.

Pour que nul n'en soit exclu, les magasins du centre seront ouverts les deux dimanches de la réclame les 8 et 15 janvier jusqu'à midi.

UNE GRANDE FÊTE ANNUELLE D'HIVER

Avec le concours de la section féminine du Sport Ouvrier Roubaisien, l'Avenir Sportif du Nouveau Roubaix, organise pour le 29 janvier, sa première grande fête d'hiver, dans la salle du Foyer Municipal d'Education Ouvrière, 176, rue Jules-Guesde.

La dite section féminine donnera pour la seconde fois la revue «Bravo le Sport» qui obtint un succès sans précédent le 18 décembre écoulé.

Pour rehausser l'éclat de cette séance récréative, M. J. Lebas, député-maire, en a accepté la présidence d'honneur.

Il est prudent aux personnes qui n'ont pu assister à la première représentation, faute de places et à celles, qui n'ont pas encore eu le plaisir d'admirer la grâce et le talent des artistes petites et grandes qui firent montre d'un brio impeccable, de se procurer des cartes et de réserver leurs places au plus tôt au siège, rue Linné, 28, chez les membres de la Société ou encore au secrétariat du Sport Ouvrier Roubaisien, 176, rue Jules-Guesde.

ENQUÊTE DE COMMODO OU INCOMMODO

La Société Anonyme « Chemifax » dont le siège est à Roubaix, 21, Avenue Cordonnier, a présenté à M. le Préfet du Nord, une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un atelier de fabrication d'encres et articles similaires à Roubaix, 1, rue du Ballon.

L'enquête sera ouverte à Roubaix du 7 au 21 janvier. Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre ce projet, ou à formuler des observations à son sujet, devront les faire connaître dans le délai de quinze jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche, à M. le Directeur du Service d'Hygiène chargé de procéder à l'enquête de commodo et incommodo.

La demande et les plans sont déposés, durant l'enquête au Bureau municipal d'Hygiène, rue de Cassel, où ils peuvent être consultés par les intéressés.

La deuxième classe comprend les établissements dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont l'exploitation ne peut être autorisée qu'à la condition que des mesures soient prises pour prévenir toute cause de danger ou inconvénients soit pour la sécurité, la salubrité ou la commodité du voisinage, soit pour la santé publique soit encore pour l'agriculture (Loi du 19 Décembre 1917).

L'autorisation sera donnée, s'il y a lieu, par M. le Préfet du Nord, sauf recours des tiers devant le Conseil de Préfecture.

Une copie de l'arrêté préfectoral sera déposée aux archives de la commune et mise à la disposition de tout intéressé.

CIMETIÈRE COMMUNAL

L'Administration Municipale invite les personnes, ayant des parents décédés pendant la période du 24 mars 1922 au 13 avril 1923 et inhumés dans les carrés 11, 12, 13, 14 et 15, actuellement en désaffectation, à faire enlever les monuments, croix, etc... qui s'y trouvent. Faute de quoi, les matériaux seront rentrés d'office dans le magasin du Cimetière par les soins du Service Municipal compétent.

POUR LES CHOMEURS

Le Bureau de Bienfaisance a reçu la somme de 200 fr., produit d'une quête effectuée au profit des chômeurs de Roubaix, au cours du concert donné le 18 décembre dernier par la Colonie Belge de Roubaix et environs à la Brasserie des Orphéonistes avec le concours du Théâtre communal wallon de Tournai.

SARADIO — T. S. F.
1, Rue Anatole-France, LILLE
645

RELEVE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Jean-Baptiste Pierson, pour transformer la porte d'entrée et démolir un mur intérieur à sa propriété, rue des Arts, 183.

Landré-Fabry, pour construire un mur séparatif entre sa propriété, 36, rue de Cartigny et le Cimetière communal.

Leleu, pour exécuter diverses réparations intérieures et de couverture à sa propriété, rue de Blanchemaille, 119.

Vanderbecken, pour percer une grande porte dans sa propriété, rue J.-Bte Vercouière, 8.

Poliet Wattine, pour enlever le balcon et réparer les menuiseries à sa propriété Bd de la République, 2, angle Bd d'Armentières.

Glorieux-Lefebvre, pour construire quatre garages et W.C. dans sa propriété, Avenue Gustave-Delory, 23.

Vandenberghe Hector, pour construire un garage en ciment armé dans sa propriété, rue Jean-Macé, 51, front à la rue Horace-Vernet.

Victor Deman, pour construire un four de boulangerie dans son immeuble, rue Sainte-Elisabeth, 47.

Vanparys, pour exécuter diverses transformations intérieures et extérieures à sa propriété, rue Pierre-Motte, 37.

Vanholma Jérôme, pour construire un magasin dans sa propriété rue Stéphenson, 22.

Sociétés et Comités

MUTUELLE « LE BIEN-ETRE DU TRAVAILLEUR ». — Aujourd'hui jeudi, à 19 h. 30, Maison du Peuple Flamand, rue du Collège, 199, réunion du Conseil d'Administration. — La réunion annuelle aura lieu le 22 janvier à 16 h., ordre du jour très important. Le secrétaire de la Fédération des Mutuelles des Flandres donnera une conférence.

GRANDE HARMONIE. — Les musiciens sont priés de se rendre vendredi 6 janvier à 9 h. en tenue, avec instrument et pupitre, Place Chevreul, pour les funérailles de M. Séraphin Boghaert, vétéran de la Société.

Le soir, à 20 h., au local, répétitions partielles des bois et cuivres.

GROUPE MUSICAL DES A. C. D'ORIENT. — La première répétition aura lieu dimanche 15 février à 10 h. dans la salle du Café Pandore, rue Pauvrée. Les partitions seront distribuées dans la salle ; la première audition aura lieu à l'assemblée générale du 22 janvier.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Vendredi 6 janvier à 19 h., réunion du Syndicat du Bois, 30 rue des Champs. Communications très importantes.

CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILES. — Aujourd'hui pas de répétition. Réunion du Bureau au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance, à 19 h.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

SUPPORTERS. — **La Fosse-aux-Chênes du R.C.R.** — Le Comité avise tous ses membres et les amis du Racing, qu'à l'occasion du match C.A.S.G. de Paris et R.C.R., dimanche prochain, à Tourcoing, il met à leur disposition un autocar. Inscription au siège et chez M. E. Bonnel, 31, rue de la Vigne. Départ de chez M. Bonnel à 13 h. et du siège à 13 h. 15. Il est prudent de s'inscrire à l'avance. — Après le match, le trésorier se tiendra à la disposition des membres inscrits pour Amiens, en vue du règlement du déplacement.

— **Epeuleis du R. C. R.** — Dimanche 8, à 10 h., au siège Café Calonne, réunion générale. Ordre du jour : déplacement d'Amiens.

— **Club Allez-Racing**, 21, rue Jouffroy. — Dimanche 8 janvier, déplacement à Tourcoing pour le match de Coupe de France. Le Comité fait un appel pressant près de ceux qui peuvent faire ce déplacement. Un autocar partira du siège à 12 h. 30 et fera un arrêt à la Grande Place. Le nombre de place est limité. S'inscrire au plus tôt, au siège.

BASKET-BALL. — Aujourd'hui, réunion générale de toute la section de basket, chez M. Petit Emile, 109, rue de France, à 19 h. A l'issue de celle-ci, réunion de Commission. Compte-rendu de l'Ufolep, match du 8 janvier.

— **Amicale des Arts** : Aujourd'hui jeudi à 7 h. 15, cross. — A 7 h. 45, réunion chez Duhem.

— **Demande de matches.** — L'Amicale des Arts demande matches pour ses éq. 1 Act 1B les 22 janvier, 26 février, 19 et 26 mars. — Ej. Juniors les 12 et 26 février et 5 mars contre équipes juniors ou débutants. — Ej. Minimes pour toute la saison. — Ecrire à M. V. Vandermeuren, 18, rue d'Arcole, à Croix.

RUGBY. — Aujourd'hui jeudi, entraînement général des équipiers premiers et second en vue des matches des 8 et 15 janvier, le second en Championnat de France contre Compiègne. — A l'issue de l'entraînement, réunion intime en l'honneur de M. Alfred Delobelle, membre de la Commission.

JEUX DIVERS

PING PONG CLUB DU NORD. — Le groupement du Nord rappelle à ses membres qu'il tiendra sa 1re réunion vendredi à 18 h. 15, au Colisée, rue de l'Epeule, à Roubaix. Il insiste sur la présence de tous les membres touchés par invitations.

ETAT CIVIL

Naissances : Francine Dejardin, Bd Montesquieu 43. — René Brouwers, rue du Bon-Rasoir 22.

Publications : Henri Lutun, coiffeur, Grande-Rue 449 bis et Marie-Louise Locufier, piquûrière, à Wattrelos. — Robert Bottel, garagiste, rue de l'Industrie, 135 et Renée Drecourt, piquûrière, Bd de Metz 96. — Roger Couchot, de Douai et Raymonde Hédon, a.p. rue de Lannoy, 26-30.

Pompes Funèbres Génles, 49, r. Sébastopol Rx. Organis. complète de Convois. T. 306

Décès : Fernand Gueiton, 39 ans, Bd de Strasbourg 95. — Louise Callens, 59 ans, Bd d'Armentières 66. — Hector Philippo, 33 ans, rue de Lille 185. — Henri Bulcourt, 67 ans, avenue Linné, Square des Platanes 8. — Eléonore Daverton, veuve Roussel, 60 ans, rue de Barbieux 35.

Pompes Funèbres Albert Vandrouffe : atelier et bureaux 64, rue Saint-Hubert, Roubaix (tél. 20-25) (face à la Morgue de l'Hôpital de la Fraternité).
Magasin à Lys-les-Lannoy, 176, rue Jules-Guesde (près Octroi Justice).

WATTRELOS

Il faut être en règle. — Le service de police a verbalisé contre la dame Julien Augustine, 41 ans, épouse Bytlebier, soigneuse, demeurant rue des Lys, 46, pour défaut de registre de logeurs.

Un vélo disparu. — Vers 20 h. 30, M. Albert Waroux, demeurant à Estaimpuis, rue de la Paix, avait déposé sa bicyclette contre la façade du café Vercoutère, 4, Vieille-Place où il était entré prendre une consommation.

Quand il sortit quelques instants après, il constata qu'un adroit voleur s'était emparé de son vélo, et n'eut que la ressource d'aller conter sa mésaventure à M. Cuenot, Commissaire de police, qui fait faire une enquête afin de découvrir le voleur.

Concert au profit du Timbre antituberculeux. — Le 2e et dernier concert organisé par le Comité wattrelosien du Timbre antituberculeux sera donné dans la salle des Fêtes de l'Ecole de Garçons du Centre, rue Jean-Jaurès, samedi 14 janvier à 20 h.

Ce concert, organisé par les soins de l'Harmonie des Enfants de la Lyre, de l'Union Chorale et du Cercle Alexandre Dumas, s'annonce comme devant constituer une véritable manifestation artistique. Dès à présent, on peut se procurer des billets d'entrée à 2 et 4 francs, aux sièges des sociétés organisatrices, au Commissariat de police, au Bureau de bienfaisance et près des gardes champêtres. Rappelons que ces billets donnent droit au tirage de la tombola wattrelosienne du Timbre qui vient d'être dotée de quelques nouveaux lots.

D'autre par, les Syndicats Libres, rue St-Joseph, ont versé une somme de 105 francs à l'œuvre.

Avis d'Enquêtes. — Le Maire informe ses administrés que des enquêtes seront ouvertes sur les projets ci-après de lotissement de terrains :

1° a) au lieu dit La Martinoire, en bordure du chemin du Petit-Moulin ; b) rue de la Martinoire ; c) rue du Mont-à-Leux. Ces trois projets sont présentés par M. Doutelungne-Marchand, cultivateur à Wattrelos.

2° au labourcur, contour Sainte-Thérèse, projet des consorts Van Weiden, à Roubaix.

D'autre part, une enquête est également ouverte sur la cession par la Ville de Wattrelos, à l'Office départemental, du terrain des constructions ouvrières de l'Avelin.

Ces différents projets, avec leurs pièces à l'appui, seront déposés à la Mairie, Bureau des travaux, pendant 8 jours, du 6 au 13 janvier, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 8 h. à 16 h. A l'expiration de ce délai, le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie les observations qui pourraient être faites.

Bains-Douches. — Il est rappelé au public que cet établissement est ouvert les : jeudi de 14 à 19 h. ; vendredi de 8 à 12 et de 14 à 19 h. ; samedi de 8 à 12 et de 14 à 20 h. ; dimanche, de 7 à 12 h.

Il ne sera plus délivré de tickets une demie heure avant la fermeture.

Amicale du Centre. — Demain vendredi, à 20 h., à l'école, réunion de la section de basket-ball.

Etat civil. — Naissances : Bernard Brisset, rue du Mont-à-Leux, 107. — Iaudine Bruneel rue des Dragons, 2. — Andrée Delmarquette, rue de l'Industrie, cour Nuitin, 10.

Publications : Henri Lutun, coiffeur, à Roubaix, et Marie-Louise Locufier, piquûrière, rue Carnot, cour Couteau, 6. — Désiré Vanoverstis, tapissour, rue Bonte, 34 et Madeleine Biliet, surveillante, rue du Sapin-Vert, rangée Duquesnoy, 4. — Maurice Servaye, bonnetier, rue Couteau, 3 et Gabrielle Egels, raccoutreuse, à Roubaix. — Georges Delcorde, chauffeur, rue Carnot, 298, et Hélène Matuszewski, doubleuse, à Roubaix.

Décès : Blanche Turpin, ép. Lahouse, 41 ans, rue des Poilus. — Henri Rigolle, 52 ans, rue des Dragons, rangée Carette, 5. — Pierre Duhamel, 81 ans, rue du Beau-Chêne, 35. — Sylvie Berylemans, ép. Parmentier, 66 ans, rue de l'Espierre, 3. — Sylvie Allemeersch, ép Brunswyck, 31 ans, rue Jean-Jaurès, 91. Alfred Tacquenière, 48 ans, rue Pierre Dhalluin, 12.

FEU, LES GROS SINISTRES

LES POMPIERS ONT ÉTÉ ALERTÉS 139 FOIS AU COURS DE L'AN DERNIER

Mais aucun incendie ne provoqua plus d'un million de pertes

Un fait saillant ressort, pour 1932, de la statistique annuelle des incendies à Roubaix : l'absence de ces gros sinistres qui ravageaient des usines et mettaient sur le pavé bon nombre d'ouvriers.

L'an dernier déjà, leur nombre avait été presque nul.

On ne saurait se plaindre de cette retraite que son altesse le Feu semble avoir prise. Cherchons-en l'explication, qui est d'ailleurs facile.

En ces deux années de crise, les usines n'ont plus tourné avec la même fiévreuse activité que par le passé, celles qui ont travaillé ont été munies d'appareils extincteurs qui permirent souvent de maîtriser des incendies naissants.

Enfin, et surtout, nos pompiers ont été dotés d'un nouveau matériel moderne, qui a doubié leur pouvoir d'action.

Avec ces atouts et leur promptitude légendaire, les pompiers ont pu, ces deux années, remporter sur le feu une éclatante victoire, qui est toute à leur honneur.

Leur ennemi n'a pas cependant désarmé, il a attaqué sans fracas, les conviant 139 fois à la bataille pour des incendies qui n'ont jamais provoqué des pertes supérieures à un million de francs, chiffre une fois atteint, à l'usine Betze, rue de Mouvaux.

En voici d